



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest
Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 1853

Vos réf. : votre courrier du 29 septembre 2020 reçu le 02
octobre 2020

Affaire suivie par : Christophe Plantey
snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 57

Mérignac, le 12 octobre 2020,

DDT de la Dordogne
SUHC/Pôle Urbanisme
Service ADS

par mail :

muriel.rond@dordogne.gouv.fr

Objet : PC 024 308 20 R0008 – SAS CPES Fontanille – Négrondes (24)

T:\UDS\Servitudes\1_Aquitaine\DPT_24\URBA\2020\Photovoltaïque\Autorisation_Négrondes\PC_SAS_CPES_Fontanille_Fontanille.odt

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SAS CPES Fontanille, représentée par Monsieur Jean-François Petit, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur un terrain sis lieu-dit « Fontanille » sur la commune de Négrondes.

Je vous informe que le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

L'installation de ces panneaux photovoltaïques n'appelle aucune remarque particulière.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** à cette demande.

Le Chef du SMIA Sud-Ouest

Christian BERASTEGUI-VIDALLE